

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 22 février 2008
(convocation du 11 février 2008)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Février Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DENON-BIROT Marie-Nelly, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvére, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues (à cpter de 11 h 10)
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 9 h 50)
M. BELIN Bernard à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 9 h 50)
M. BANNEL Jean-Didier à M. CASTEX Régis
M. BELLOC Alain à M. CASTEL Lucien
M. BENOIT J. Jacques à M. MOULINIER Maxime (jusqu'à 10 h 00)
Mme. BRUNET Françoise à M. BANAYAN Alexis
M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia

M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. JUNCA Bernard
M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel
M. PETIT Alain à Mme. DARCHE Michelle
M. POIGNONEC Michel à M. SOUBIRAN Claude
M. PONS Henri à M. SIMON Patrick
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. TAVART Jean-Michel à M. BAUDRY Claude
Mme. VIGNE Elisabeth à M. MERCHERZ Jean

EXCUSE :

M. CANIVENC

LA SÉANCE EST OUVERTE

Marché Public - Fourniture et mise en oeuvre de liaisons de télécommunications de type faisceau hertzien. Appel d'offres ouvert. Autorisation.

Monsieur MERCIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le réseau radio à la norme TETRA de la Communauté Urbaine comporte un ensemble de sites radioélectriques implantés sur des points hauts de l'agglomération.

Dans le but d'améliorer la couverture radioélectrique sur le territoire de la Communauté Urbaine, un appel d'offres a été passé avec plusieurs sociétés (marché à lots) afin de densifier l'ensemble de ces sites pour les porter de 5 à 12 sites.

Afin de maintenir le niveau de sécurité de cette architecture réseau, les sites radioélectriques doivent être raccordés les uns aux autres en formant une double boucle.

Après examen des différentes solutions visant, d'une part, à minimiser les frais de fonctionnement et, d'autre part, à sécuriser l'ensemble du réseau et à offrir un niveau de qualité satisfaisant, la Direction des Systèmes d'Information a retenu la construction d'un réseau indépendant basé sur l'utilisation de la technologie des faisceaux hertziens.

En effet, au regard d'une solution basée sur la location de liens de 2 Mb/s à un opérateur public, cette solution permettra de générer une économie de 62 000 € H.T. au bout de 4 ans, puis de réduire les frais de fonctionnement annuel à 24 000 € H.T. au lieu de 136 700 € H.T.

La Direction des Systèmes d'Information a donc constitué un document de consultation en vue de passer un marché sur 4 années conformément aux articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics, à compter de la date du début des prestations notifiée à l'entreprise par ordre de service.

Ce marché à bon de commande comporte :

- une tranche à prix forfaitaire pour l'exécution des prestations nécessaires à la réalisation des 16 liaisons qui constituent le réseau et leur garantie pendant 1 an,
- un bordereau de prix pour l'acquisition de liaisons supplémentaires,
- une maintenance annuelle reconductible.

Le montant des commandes sur la durée du marché est compris entre un minimum et un maximum défini comme suit :

- montant minimum du marché : 300 000 € H.T.
- montant maximum du marché : 900 000 € H.T.

La dépense correspondante sera imputée au budget principal des exercices concernés :

- 23 0200 2313 R 300 GB00,
- 11 0200 6156 R 300

Cet ensemble de prestations nécessite une mise en concurrence au niveau national et européen.

Conformément aux articles L2121-12 et L2121-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les documents constitutifs du marché sont consultables par les conseillers communautaires à la Direction Centrale des Achats et Marchés, au 13^{ème} étage de l'hôtel de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser M. le Président :

- à lancer la mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert à bons de commande, en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics,
- à signer le marché à intervenir avec l'entreprise qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse et la mieux adaptée,
- à procéder, en cas d'insuccès, à la recherche de prestataires, soit par voie d'un nouvel appel d'offres sur la base d'un nouveau dossier adapté à la conjoncture économique ou modifié en application de l'article 59-III, soit par marché négocié dans les conditions prévues à l'article 3° du II de l'article 35 dans le cas d'offres inappropriées ou au 1° du I de l'article 35 dans le cas d'offres irrégulières ou inacceptables du Code des Marchés Publics,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 février 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
14 MARS 2008**

PUBLIÉ LE : 14 MARS 2008

M. MICHEL MERCIER